



AU COUR' ANDEL



ISSN 3099-9936

L'édito



Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04

Lundi / mercredi / vendredi :

8h30 à 12h30 et 14h à 17h

Mardi : 8h30 à 12h30

Judi : 8h30 à 12h30 et 14h à 19h

Samedi : 10h - 12h : permanences
élus uniquement.

accueil@mairieandel.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

Une rentrée épanouissante et gourmande à Andel.

Le rythme de l'été s'efface doucement pour laisser place à l'effervescence de septembre. Cartables bouclés, fournitures prêtes et légers pincements au cœur, nos enfants ont repris le chemin de l'école.

Pour l'équipe municipale et l'ensemble des acteurs éducatifs, cette rentrée scolaire est toujours un moment privilégié, guidé par une priorité absolue : l'épanouissement et la réussite de nos jeunes habitants.

Mais la réussite scolaire ne se joue pas seulement sur les bancs de la classe. Elle se cultive aussi au moment de la pause méridienne, autour d'une table conviviale et dans l'assiette.

Du goût et du sens au restaurant scolaire.

Cette année encore nous renforçons notre engagement en faveur d'une alimentation saine, durable et respectueuse de l'environnement au restaurant scolaire. Offrir à nos enfants des repas équilibrés, c'est leur donner l'énergie nécessaire pour bien grandir et bien apprendre.



C'est pourquoi une part grandissante de produits servis à la cantine est issue de l'agriculture biologique et de circuit court.

En effet, la loi EGAlim fixe l'objectif d'au moins 50% de produits durables, notamment sous le signe d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO), dans les repas servis en restaurants collectifs depuis 2022.

En 2025, le bilan EGAlim de l'ensemble des communes de Lamballe Terre et Mer fait apparaître un résultat de 49% de produits SIQO dont 17% de produits BIO.

Ici, à Andel nous servons à nos enfants 47 % de produits SIQO dont 42 % de produits BIO (données 2025).

De plus, dans le cadre des lois EGAlim et AGEC, nous allons progressivement rééquiper le restaurant scolaire et la garderie en couverts non plastique.

Dans le même temps nous venons d'investir dans des chaises rehaussées afin de permettre aux enfants de maternelle de manger sur des tables classiques.

SOMMAIRE



Editorial	1 à 2
PV des Conseils Municipaux.	3 à 11
Traditionnel Temps Partagé à Andel	11
Temps Fort Familial	12
Bibliothèque Lir'Andel.....	13
Classe 6	13
Échos de vos associations	14 à 15
Lamballe Terre & Mer.....	16 à 18
C.E.P.	19
Agenda – Murmures du Gouessant	20

Les avantages de ces chaises sont multiples :

- Améliorer la posture du personnel de service qui n'a plus besoin de se pencher pour aider les enfants lors des repas;
- Pouvoir mixer petits et grands sur une même table;
- Permettre à des enfants de CP plus petit d'être à l'aise pour manger et basculer sur une chaise classique lorsque leur taille le permet;
- Positionner l'enfant confortablement sur une chaise ergonomique avec repose pieds;
- Améliorer le confort du personnel de ménage car ces chaises disposent d'un double appui sur les tables ce qui évite de les retourner pour le nettoyage du sol.

Ensemble pour une belle année scolaire.

Investir dans la qualité des repas de nos enfants, c'est investir dans leur avenir et dans celui de nos territoires. Nous tenons à remercier chaleureusement les équipes enseignantes et le personnel communal qui œuvrent chaque jour pour faire de cette rentrée une réussite collective.

Un accueil périscolaire pensé pour les familles.

Parce que le rythme des parents ne s'arrête pas aux sonneries de la classe, nous portons une attention toute particulière à notre garderie scolaire « Les petites mains ».



Plus qu'un simple mode de garde, cet accueil périscolaire du matin et du soir est conçu comme un véritable lieu de vie, de détente et d'épanouissement.

Nos agents municipaux accueillent vos enfants dans une ambiance chaleureuse pour démarrer la journée en douceur ou décompresser après la classe.

Projet « Construisons nos jeux d'extérieur » : La garderie fait le plein de créativité !

Cette année, l'équipe de la garderie lance un grand projet participatif et écologique :

« Construisons nos jeux d'extérieur ».

L'objectif ? Permettre aux enfants d'aménager eux-mêmes leur espace de jeu dans la cour, tout en développant leur imaginaire et leur sens du bricolage.

Créer, coopérer et réinventer la cour.

Plutôt que d'acheter des jeux tout faits, nous proposons aux enfants de devenir les architectes de leurs propres pauses ludiques. Accompagnés par l'équipe d'animation, ils vont concevoir, assembler et peindre différents éléments :

- Des parcours de motricité et d'équilibre en bois, des jeux géants (morpion, dominos, chamboule-tout...).

Au-delà de l'aspect ludique, ce projet met à l'honneur la récupération, le travail d'équipe et la fierté d'avoir fabriqué soi-même ce avec quoi on joue au quotidien.

Appel aux bénévoles bricoleuses ou bricoleurs :

Que vous soyez parents, grands-parents ou simplement un bricoleur enthousiaste, votre aide sera précieuse pour :

- Sécuriser et découper les matériaux
- Accompagner les enfants lors des ateliers d'assemblage et de peinture

Nous comptons sur vous. Merci aux volontaires de prendre contact avec la Mairie.

Actuellement, deux réflexions sont en cours au niveau de la garderie :

- La première pour agrandir la cour par un espace enherbé;
- La seconde pour matérialiser le sens de circulation au niveau du parking afin de mieux protéger les enfants lors de la sortie.

A tous les enfants d'Andel, nous souhaitons une excellente année scolaire, riche en apprentissages, en amitiés et en découvertes.

BONNE RENTRÉE A TOUTES ET A TOUS !



Francine VICTOR
Conseillère Déléguée au Périscolaire et au Social

CONSEILS MUNICIPAUX

NOUVEAUTÉ : LES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT EN PARTIE SIMPLIFIÉS ET ARGUMENTÉS.

Définition :



Note explicative (développement des décisions de la municipalité) :



En bref (simplification et résumé) :



Consultation dans sa totalité en mairie

Compte rendu : SEANCE DU 5 JUIN 2026



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,
M. Mme. AVRIL Noël, LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, ROBERT Dany, Adjoints,
Mme VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée.
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GAUVRY Loïc, GOUAULT Pierrick,
GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse, ODIE Marine, RAMAGE Soizic,
RAULT Annie.
ABSENT EXCUSÉ : M. PERIGOIS Emmanuel (Pouvoir à Mme LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle).
SECRÉTAIRE : Mme LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.



La liste « Andel, une énergie qui nous rassemble » était apolitique. Madame le Maire a proposé aux élus de définir les Grands Electeurs par tirage au sort.

A l'issue du scrutin qui a eu lieu sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus :

Délégués	Suppléants
◦ Madame LE BOËDEC (née PODEVIN) Rosalie ◦ Monsieur GOUAULT Pierrick ◦ Madame VICTOR (née BARAT) Francine	◦ Monsieur GAUVRY Loïc ◦ Madame RAULT (née CIVELLI) Annie ◦ Monsieur AVRIL Noël

Compte rendu : SEANCE DU 15 JUIN 2026



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,
M. Mme. AVRIL Noël, LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, ROBERT Dany, Adjoints,
VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée,
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GAUVRY Loïc, GOUAULT Pierrick,
GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse, ODIE Marine, PERIGOIS Emmanuel,
RAULT Annie.
ABSENT EXCUSÉ : Mme RAMAGE Soizic (Pouvoir à Mme RAULT Annie).
SECRÉTAIRE : Mme BOTREL Ingrid.

CONVENTION SDE 22 DE SERVITUDE DE POSTES ET RESEAUX ELECTRIQUES SUR LA PARCELLE ZK 322 FONTAINE AROUET (CHAMPS VAILLANTS).

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux la Convention du SDE22 référence 53747-CSE-N°002 Raccordement BT 25 lots + création poste PAC qui a pour objet la constitution par le propriétaire du fonds servant au profit du SDE22 d'un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer et d'exploiter un poste de transformation et/ou des réseaux électriques dont le SDE22 est maître d'ouvrage sur la parcelle ZK 322 Fontaine Arouet (Champs vaillants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour :**

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer la Convention de servitude de postes et réseaux électriques référence 53747-CSE-N°002 parcelle ZK 322 Fontaine Arouet (Champs vaillants) **avec une mention complémentaire précisant l'existence d'une canalisation** et tout document se rapportant à ce dossier.

LAMBALLE TERRE ET MER (LTM) :

a. COMMISSIONS:

Désignation des représentants de la commune dans les commissions de LTM.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que Lamballe Terre & Mer, lors de la séance du 2 juin 2026, a créé 4 commissions communautaires permanentes et que Lamballe Terre et Mer demande de désigner des représentants de la Commune d'ANDEL dans les Commissions de LTM.

Considérant

- Que la commune de ANDEL compte 1 siège au Conseil communautaire,
- Que Mme Rosalie LE BOËCEC, conseillère communautaire titulaire, est affectée à la commission Lien social et Bien vivre, du fait de sa Vice-Présidence Enfance Jeunesse compris dans cette commission communautaire.
- Que Monsieur Noël AVRIL, suppléant conseiller communautaire doit être affecté à une autre Commission.

Après en avoir délibéré :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,
- **DESIGNE** pour siéger au sein de la :
 - o Commission Performance publique et Innovation, Francine VICTOR,
 - o Commission Préservation et production des ressources, Noël AVRIL,
 - o Commission Développement territorial et Cadre de vie, Martin GUYOMARD,
- **AUTORISE** à l'unanimité Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

b. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LTM.



La CLECT est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. (exemple : eau et assainissement).

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que Lamballe Terre & Mer, à l'occasion de son renouvellement, a créé par délibération du 5 mai 2026, une CLECT pour la durée du mandat. Sa composition a été fixée comme suit : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Elle est chargée de procéder à l'évaluation des charges financières dans le cadre des transferts ou de restitutions de compétences entre L'EPCI et les communes-membres.

Madame Le Maire soumet au vote du Conseil municipal la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant auprès de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour :

- **DESIGNE**, les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein de la CLECT de Lamballe Terre et Mer :
 - Représentant titulaire : Dany ROBERT
 - Représentante suppléante : Maryse LE NORMAND

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT-RENOUVELLEMENT des MEMBRES du BUREAU.



L'Association Foncière comprend tous les propriétaires de parcelles remembrées et a pour but de prendre en charge et entretenir les chemins d'exploitation, les travaux d'amélioration foncière connexes au remembrement. L'association Foncière est propriétaire des chemins de remembrement et dispose d'un budget indépendant dont la ressource principale est la redevance de remembrement payée par les propriétaires. L'Association Foncière est un Etablissement public, administré par un bureau constitué :

- du Maire, ou d'un représentant.
- d'un délégué de la DDTM service Agriculture (ex DDAF).
- de 4 propriétaires désignés par le Conseil Municipal
- de 4 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture.

Président, Vice-Président, Secrétaire seront élus par les membres du bureau (sauf délégué de la DDTM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix désigne les quatre propriétaires suivants au bureau de l'Association Foncière, à savoir :

- | | | | |
|--------------|---------------------|--------------------|--|
| • Noël AVRIL | • Emmanuel PERIGOIS | • Jean-Yves BRIENS | • EARL LA COUR représentée par Frédéric MEHEUT |
|--------------|---------------------|--------------------|--|

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE (35H) POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Pôle technique).

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux qu'en raison du départ par mutation de l'agent titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial sur un temps complet (Pôle technique), il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de l'adjoint technique territorial sur un temps complet (Pôle technique) pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du Code général de la fonction publique (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour :

DECIDE :

- la création au Tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



ETAPE 1		ETAPE 2		ETAPE 3	
POSTE	EXPLICATION	POSTE	EXPLICATION	POSTE	EXPLICATION
Adjoint technique territorial Titulaire	Mutation dans une autre commune	Intérimaire par le CDG22	Pour remplacer l'agent muté	Intérimaire passe en CDD	Possibilité d'une stagiairisation sur ce poste pérenne

DEVIS A VALIDER :

a. BERGER-LEVRAULT LOGICIEL WEMAGNUS.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le devis Berger-Levrault relatif au passage à WeMagnus qui ne correspond pas uniquement à un changement de logiciel : c'est une évolution vers une solution plus moderne, plus sécurisée et plus complète pour accompagner le fonctionnement quotidien de la mairie.



- Meilleure lisibilité financière : (graphiques et tableaux de bord ...)
- Circuit d'élaboration d'une délibération et transmission au contrôle de légalité.
- Optimisation du temps de travail des agents et les transmissions.
- Sécurisation des données et de leur transmission
- Accessibilité simplifiée, mises à jour intégrées
- Remise de 50% sur les 2 premières années et 40% sur la 3^{ème} année pour toute commande validée avant le 30 juin 2026.

L'intégralité du déploiement de la gamme WeMagnus est assurée par le CDG22 garantissant un accompagnement de proximité et adapté aux besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **VALIDE** le devis **BERGER-LEVRAULT** DV0722949-2 pour un montant de **2 252.50 € HT les 2 premières années (50% de remise)** et **2 703.00 € HT la 3^{ème} année (40% de remise)** avec un Contrat de services d'une durée ferme de 3 ans.

b. TRAITEMENT ANTI-CHAMPIGNONS AU 5 RUE ABBE HINGANT SUITE AU RAPPORT D'ETAT PARASITAIRE.

ENTREPRISES	MONTANT HT	DECISION
MR CAPITAINE (Plérin)	537.50 €	Devis validé à l'unanimité
TREGOR TRAITEMENTS (Saint-Brieuc)	1 157.91 €	Devis refusé
ISO TRAITEMENTS (Quessoy)	1 284.48 €	Devis refusé

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 JUILLET 2026.



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,
M. Mme. AVRIL Noël, LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, ROBERT Dany, Adjoints,
Mme VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée,
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GAUVRY Loïc, GOUAULT Pierrick,
GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse, ODIE Marine, RAMAGE Soizic, RAULT Annie.
ABSENTE EXCUSÉE : M. PERIGOIS Emmanuel (Pouvoir à Mme LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle).
SECRÉTAIRE : M. GOUAULT Pierrick

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL ABBÉ HINGANT.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux, que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 11h à la mairie d'Andel en présence de Monsieur Luc PAGE du Bureau d'études ING CONCEPT. Monsieur Noël AVRIL, 1^{er} Adjoint, présente le tableau comparatif et analyse des offres du bureau d'études ING CONCEPT.

- 8 dossiers ont été déposés sur les 23 retirés (EUROVIA a déposé 1 seul dossier pour les 2 lots).

Lot 1	Voirie – Réseaux humides	5 dossiers déposés
Lot 2	Contrôles	4 dossiers déposés

Suite aux échanges, Madame Le Maire demande aux Conseillers municipaux de procéder aux choix des entreprises à retenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix décide d'attribuer :

DOSSIER	RETENU	BASE	MONTANT HT
Lot 1 : Voirie – Réseaux humides	SOCIETE RHEGINEENNE DE TRAVAUX (SRTP)	ZAC – 11 rue de Beausoleil 22400 LAMBALLE	106 413.30 €
Lot 2 : Contrôles	A3SN ZA La Gautrais	4 rue de La Forge 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	2 236.00 €

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier sans autre délibération. Les crédits sont prévus au Budget 2026 en **Fonctionnement Lotissement communal « Abbé Hingant »**.

SDE22 RESEAU ELECTRIQUE, RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC, INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS. Lotissement communal Abbé Hingant.

Monsieur Dany ROBERT, 3^{ème} Adjoint, présente aux Conseillers municipaux le courrier du SDE22 relatif à une étude concernant la desserte en électricité de la basse tension, de l'éclairage public 1^{ère} et 2^{ème} phase, d'infrastructures de télécommunications pour le Lotissement communal « Abbé Hingant » 15 rue Abbé Hingant, parcelle ZK 544.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité, par 15 voix pour :**

	OBJECTIFS	COÛT ESTIME DES TRAVAUX	PARTICIPATION DE LA COMMUNE (reste à la charge du SDE22)
Electricité (Basse tension)	Alimentation en électricité	38 000 € TTC	15 833,33 €
Eclairage public	Installation de l'éclairage en 2 phases	Phase 1 : 4 500 € TTC Phase 2 : 12 000 € TTC	Phase 1 : 2 708.34 € Phase 2 : 7 222,22 €
Télécommunications (Internet et téléphone)	Pose des infrastructures nécessaires pour raccorder le lotissement aux réseaux de communication modernes	10 400 € TTC	6 933.33 €
TOTAL :		64 900 € TTC	32 697,22 €

PROCEDURE D'EXPULSION.



La commune d'Andel possède 11 logements communaux tous occupés (non social HLM). Depuis plusieurs années, un suivi régulier des paiements de loyer, a mis en évidence le défaut de paiement de 2 locataires pour un montant à date de 5 146.17 € pour l'un et de 4 525.95 € pour l'autre. Plusieurs démarches de la commune (invitations à des rendez-vous, convocations en mairie, courriers recommandés, propositions d'entente amiable, ...) et du Trésor Public ont été infructueuses. La procédure suit son cours. La démarche d'expulsion doit être enclenchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer le devis de SAS ACCESS HUISSIERS, Commissaires de Justice Associés à Lamballe relatif à la procédure d'expulsion du début à la fin entre 1 200 € et 1 500 € TTC, soit entre 2 400 € et 3 000 € TTC pour les 2 expulsions concernées ainsi que tout autre document relatif à ce dossier sans autre délibération.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT POUR LA STRATEGIE FAMILLES 2026-2030.

Mme Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que dans le cadre de l'adoption, fin 2025, par la Commune d'ANDEL de la stratégie familles 2026-2030 portée par la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer, un élu référent chargé d'être le relais de cette démarche et des besoins des familles sur le territoire est à désigner et aura pour mission :

- Relayer les informations entre la Commune et L'Agglomération,
- Identifier et transmettre les besoins locaux à L'Agglomération,
- Participer aux instances (plénières annuelles, groupes de travail thématiques),
- Servir d'interlocuteur privilégié pour toute question relative à la Stratégie Familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix désigne Madame Rosalie LE BOËDEC, élue référente pour la Stratégie Familles 2026-2030.

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE.

Madame Le maire présente aux Conseillers municipaux le courrier de la Préfecture en date du 27 mai 2026 qui rappelle les règles applicables au transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du maire vers le président de L'EPCI à fiscalité propre, lorsque l'établissement exerce la compétence correspondante, conformément à l'article L.5211-9-2 du CGCT. Le dispositif prévoit un transfert de plein droit, sauf opposition du maire dans un délai de six mois suivant l'élection du président de L'EPCI.

Il appartient au Maire, et non au Conseil municipal, de s'opposer éventuellement au transfert des pouvoirs de police spéciale.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux qu'elle prendra un Arrêté mentionnant son opposition au transfert de ses pouvoirs de police, au profit du Président de Lamballe Terre & Mer, organisé par l'article L.5211-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, pour les compétences suivantes :

- De réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage (police de la réglementation),
- De voirie :
 - Police de la circulation et du stationnement,
 - Police de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- D'habitat (police de mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne).

DOUBLAGE COUPE-FEU PIECE DE STOCKAGE PRES DE LA SALLE DU VIEUX MOULIN.

Monsieur Dany ROBERT, 3^{ème} Adjoint présente aux Conseillers municipaux les 2 devis reçus suite à la demande de travaux spécifiques de la Commission de sécurité et du SDIS relative au doublage coupe-feu de la pièce de stockage près de la Salle du Vieux Moulin.

ENTREPRISES	MONTANT HT	OBSERVATIONS	DECISIONS
SRP SOREL ROMAIN PLAQUISTE	4 281.91 €	A répondu sur la transmission du certificat du coupe-feu	Devis validé à l'unanimité
CALIPRO	3 417.43 €	N'a pas répondu sur la transmission du certificat du coupe-feu	Devis refusé

DIVISION ET BORNAGE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZK544 – 15 RUE ABBE HINGANT POUR LA CREATION DE 5 LOTS LIBRES DU LOTISSEMENT COMMUNAL ABBE HINGANT.

Monsieur Noël AVRIL, 1^{er} Adjoint présente aux Conseillers municipaux les devis reçus relatifs à la division de la parcelle cadastrée section ZK 544 – 15 rue Abbé Hingant pour la création de 5 lots libres du Lotissement communal Abbé Hingant, la mise en place de bornes ou repères et établissement du plan de bornage et de division (1 par lot libre) et établissement du document Modificatif du Parcellaire Cadastral (document d'arpentage pour la création de nouveaux numéros de parcelles).

GEOMETRES	MONTANT HT	DECISIONS
A&T OUEST	1 700.00 €	Devis validé à l'unanimité
GEO ARMOR	1 995.00 €	Devis refusé
QUARTA	3 000.00 €	Devis refusé

DIVISION ET BORNAGE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZK496 ET 518 PRES DU CIMETIERE.

Madame LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, 2^{ème} Adjointe présente aux Conseillers municipaux les devis reçus relatifs à la division des parcelles cadastrées section ZK 496 et 518 ainsi que le bornage.

GEOMETRES	MONTANT HT	DECISIONS
GEO ARMOR	1 295. 00 €	Devis validé à l'unanimité
A&T OUEST	1 710.00 €	Devis refusé
QUARTA	2 280.00 €	Devis refusé

SDE22 : POSE DE DIX PRISES DE COURANT SUR CANDELABRES A DIVERSES RUES DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité un projet d'amélioration de notre éclairage public, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22).

- **Le projet :** Installation de **10 prises de courant** directement sur plusieurs lampadaires (candélabres) dans la rue principale et les entrées du Bourg.. Ces prises faciliteront notamment le branchement des illuminations de Noël ou des équipements lors des animations locales.
- **Le coût pour la commune :** Sur un coût total estimé à 2 300 €, la part finale restant à la charge de la commune s'élèvera à environ **1 384 €** (le reste étant pris en charge via les mécanismes de compensation de taxes du SDE22). Ce montant pourra être légèrement ajusté en fonction du coût réel définitif des travaux.



AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DES REPARATIONS DU VEHICULE.

Madame Francine VICTOR, Conseillère municipale déléguée présente aux Conseillers municipaux la demande d'aide financière exceptionnelle de l'assistante de service social de la Maison du Département de Lamballe pour une administrée d'ANDEL. Les ressources mensuelles de cette personne sont composées principalement de sa pension de retraite et d'une aide au logement. Une demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est actuellement en cours d'instruction.

Cette aide aurait pour but de régler tout ou partie de la facture de réparation du véhicule (courroie de distribution) d'un montant de 604.18 € TTC car compte tenu de la situation budgétaire de l'administrée, la personne ne pourra pas assumer le coût de cette réparation tout en régularisant son impayé de loyer. Ce véhicule est indispensable au maintien de son autonomie. Il lui permet de se rendre à ses rendez-vous médicaux, d'effectuer des démarches administratives et de réaliser ses courses.

Après avoir entendu l'exposé de sa situation familiale et financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité par 15 voix pour :**

- **De verser cette aide de 604.18 €** au Garage par mandat administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité par 15 voix pour :**

- **De demander un remboursement auprès de l'administrée de 104.18 €** selon des modalités à déterminer avec l'assistante de service social de la Maison du Département de Lamballe en fonction des possibilités financières de l'intéressée suite à l'instruction de la demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) en-cours.

Compte rendu : SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,

Mme. LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, Adjointe,
VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée,
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GAUVRY Loïc, GOUAULT Pierrick,
GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse, ODIE Marine, RAULT Annie.

ABSENTS EXCUSÉS : M. AVRIL Noël (Pouvoir à Mme VICTOR Francine).

M. ROBERT Dany (Pouvoir à Mme LE BOËDEC Rosalie).
M. PERIGOIS Emmanuel (Pouvoir à Mme LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle).
Mme RAMAGE Soizic (Pouvoir à Mme RAULT Annie).

SECRÉTAIRE : Mme. LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle

SENS DE CIRCULATION RUE DES IFS.



Mme Le Maire rappelle le contexte du changement du sens de circulation rue des Ifs et rue des Cerisiers, la réunion publique du samedi 6 juin 2026, la réunion de la Commission voirie où les membres sont allés sur les lieux, les avis des différents services spécialisés sollicités, la Commission plénière du 14 septembre 2026, le Compte-rendu de L'ADAC dont un représentant est allé sur les lieux en présence de Madame Le maire et de l'Adjointe à l'urbanisme.

Madame Le Maire met fin à l'expérimentation et par arrêté municipal de circulation qu'elle rédigera dès que nous aurons le matériel nécessaire, elle fermera à nouveau le bout de rue entre la rue des Ifs et la rue des Bouleaux.

Cette décision est prise au regard de ce dernier conseil de L'ADAC qui s'est déplacé.

Cette décision pourra évoluer vers des rues en sens unique en fonction de l'évolution des conditions de circulation et de stationnement dans la rue si le Maire en place juge cela nécessaire pour la sécurité des riverains comme l'a conseillé le Département et le service ADS de Lamballe Terre et Mer, L'ADAC étant en accord sur ce point également.

Avec une augmentation de voitures par foyer, leur stationnement ne libèrera pas les zones de chevauchement pour le passage de 2 voitures.

EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE. A TITRE EXPERIMENTAL.

VALIDE, A TITRE EXPERIMENTAL les nouveaux horaires d'accueil de la Mairie pour une ouverture jusqu'à 19h le jeudi, à partir du 1^{er} octobre 2026. La mairie sera fermée le jeudi de 17h à 19h lorsque l'agent en charge de l'expérimentation sera absent.

HORAIRES ACCUEIL MAIRIE, A TITRE EXPERIMENTAL, à partir du 1^{er} octobre 2026.

Jours d'ouverture de la Mairie:

Lundi mercredi vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Mardi de 8h30 à 12h30.

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Tous les samedis de 10h à midi : permanence élus uniquement.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à saisir le CTD en 2027 si l'expérimentation est concluante et est pérennisée et à signer tout autre document relatif à ce dossier sans autre délibération.

LOTISSEMENT RUE ABBE HINGANT : DEFINITION DE LA METHODOLOGIE D'ATTRIBUTION DES LOTS.



1. Objectifs politiques

- Vendre des terrains communaux à des **prix accessibles**.
- Attirer de **nouveaux habitants**, en privilégiant les candidatures locales ou ayant un lien fort avec la commune.
- Aider les foyers les plus modestes à devenir propriétaires (primo-accédants) grâce à des tarifs préférentiels.

2. Composition du lotissement (5 terrains au total - 2 339 m² hors voirie)

- **2 terrains réservés aux primo-accédants** (surfaces de 305 m² et 451 m²).
- **3 terrains classiques** (surfaces de 559 m², 515 m² et 509 m²).

3. Règles et conditions d'attribution

- **Résidence principale** : Obligation pour l'acquéreur d'occuper le bien à titre de résidence principale pendant **10 ans** (dérogations possibles en cas de changement de situation familiale ou professionnelle, encadré par une clause anti-spéculation de 10 ans).
- **Critères pour les primo-accédants** :
 - Ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 10 dernières années.
 - Respecter des plafonds de revenus (basés sur le Prêt à Taux Zéro - Zone C) :

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes et plus
28 500 €	42 750 €	51 300 €	59 850 €	68 400 €	76 950 €	85 500 €	94 050 €

4. Constitution des dossiers

Le dépôt des dossiers doit se faire **obligatoirement en personne en mairie** à la date prochainement fixée.

- **Pour tous les candidats** :
 - Fiche de renseignements remplie.
 - Lettre de motivation démontrant un lien fort avec la commune.
- **Pour les primo-accédants (pièces supplémentaires)** :
 - Justificatif de domicile / baux locatifs ou attestation sur l'honneur d'hébergement pour les 10 dernières années.
 - Avis d'imposition (revenus N-1 et N-2).
 - Justificatif APL/CAF (le cas échéant).

5. Sélection et Tarification

- **Méthode de sélection** : Règle du « 1er arrivé, 1er servi » (possibilité de poser un dossier sur plusieurs terrains).
- **Aide financière** : Abattement de **10 %** sur le prix des terrains pour les primo-accédants, pris en charge par le coût des terrains classiques.
- **Prix de vente** : Pas de prix fixe défini à ce stade (tous les coûts ne sont pas encore connus). Les frais de notaire restent intégralement à la charge de l'acheteur.

6. Calendrier de communication (brèves, site internet, application, affichage dans les commerces).

- **Fin octobre** : Première communication simple
- **Fin novembre** : Communication détaillée.

AMENAGEMENTS EN CENTRE BOURG D'UNE CIRCULATION APAISEE LOT 1 : AVENANT N° 1.

Madame le Maire rappelle que des modifications avaient été effectuées à la demande de la collectivité sur les dos d'âne Chemin de Bellevue pour améliorer leur efficacité, ce qui a engendré un coût supplémentaire ; compris dans l'avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix valide** l'Avenant n° 1 pour un montant de 11 040 € HT (représentant 2.77 % d'augmentation du marché initial de 398 460.75 € HT).

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS.

Mme Le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier de la Préfecture des Côtes-d'Armor relatif à la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours, élu référent de la commune pour les questions de sécurité civile et de défense extérieure contre l'incendie.

A ce titre, il assure le lien avec le SDIS, veille à la bonne application du RDDECI, participe au suivi des Points d'Eau Incendie, s'assure de l'existence et de la mise à jour de l'Arrêté communal de DECI, et accompagne la commune dans la planification et l'amélioration continue de sa couverture incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix désigne Monsieur Olivier DESBOIS**, Conseiller municipal, Correspondant Incendie et secours.

CREATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES.



Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux de créer des Commissions extra-municipales afin d'associer, écouter, construire les projets de la commune d'ANDEL. Ce sont des instances locales de concertation créées par le Conseil municipal pour associer des habitants, des associations et des acteurs de territoire à la réflexion sur des sujets d'intérêt communal. **Elles complètent le travail du Conseil municipal, sans se substituer à ses décisions.** Elles peuvent être fixées pour la totalité du mandat, ou pour une durée plus courte si elles sont liées à un projet précis.

Chaque commission est présidée par un membre du Conseil municipal désigné par la Maire (art. L.2143-2 du CGCT).

La composition est libre et adaptée au sujet traité, dans le respect des principes de neutralité et de non-discrimination.

La loi autorise explicitement des membres extérieurs au Conseil municipal.

Les Commissions extra-municipales rendent des avis ou formulent des propositions; les décisions restent de la compétence du Conseil municipal.

Madame le Maire présente la Charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales aux Conseillers municipaux et la met au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

VALIDE la Charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer la Charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales ainsi que tout autre document relatif à ce dossier sans autre délibération.

CREATION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE NOËL ENSEMBLE.

Mme Le Maire propose aux Conseillers municipaux la création de la Commission extra-municipale NOËL ENSEMBLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix valide la création de** la commission extra-municipale NOËL ENSEMBLE et nomme Madame Rosalie LE BOËDEC, Présidente, **en précisant que la Présidente de la Commission extra-municipale NOËL ENSEMBLE exposera l'organisation de cette Commission et le projet d'animation pour Noël 2026 lors du prochain conseil municipal.**

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer la création de la commission extra-municipale NOËL ENSEMBLE ainsi que tout autre document relatif à ce dossier sans autre délibération.

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux que :



L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a simplifié les conditions d'assujettissement des logements vacants en fusionnant deux dispositifs en une seule et unique nouvelle taxation.

Ainsi, en application de l'article 47 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006) codifié à l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition

✓ Lorsque le logement est situé dans une commune qui présente un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant (« zone tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition. Le taux de la taxe est fixé à 17% la première année d'imposition et à 34% à compter de la deuxième année d'imposition. Seules les communes en perçoivent le produit et elles peuvent, sur délibération, augmenter ces taux, respectivement, jusqu'à 30% et 60%.

✓ Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée par la collectivité (commune ou EPCI) qui en fixe le taux, sans toutefois excéder le taux de 50%.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance. Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de l'année 2027. Sauf mention contraire, les articles cités dans les développements qui suivent sont ceux du code général des impôts ou de ses annexes. Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue. En cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par Lamballe Terre et Mer le 10 février 2026, en particulier son orientation 2 « répondre à la demande par la réhabilitation, l'adaptation, la transformation du parc existant » et son volet associé sur la vacance des logements « remettre les logements vacants sur le marché ».

En conséquence, il est proposé d'instaurer à compter du 1er janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du CGI

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VALIDATION DE DEVIS :

	OBJECTIFS	ENTREPRISES	COÛT	DECISIONS
Chaises rehaussées maternelle pour périscolaire	- Assoir les maternelles à des tables classiques. - Améliorer la posture du personnel de service y compris pour le nettoyage. - Mixer les enfants de plusieurs âges à une même table.	MOBIDECOR (déstockage fin de série)	1 922.50 € HT	Devis validé à l'unanimité
		MANUTAN	4 900 € HT	Devis refusé
Terrain de foot	Défeutrage et engazonnage	APPRO DE LA BAIE	1 840 € HT	Devis refusé en attente autre devis
Tondeuse	Remplacement d'une ancienne ne fonctionnant plus	JARDIMAN	1 125 € HT	Devis validé à l'unanimité
		PRINGAULT	1 250 € HT	Devis refusé
		LAMBALLE MOTO CULTURE	1250 € HT	Devis refusé
Tondeuse	Remplacement d'une ancienne présentant des signes de faiblesse	Reporté au prochain Conseil		
Vestiaires du foot	Moteur de la ventilation non réparable et devant être changé.	VENTIL'OUEST	845 € HT	Devis validé à l'unanimité
		REXEL	506.14 € HT	Davis refusé

PERSONNEL : 1 DEPART EN RETRAITE ET 1 FIN DE CONTRAT

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité (15 voix pour) les deux dossiers de recrutement suivants et a autorisé Madame Le Maire (ou son représentant) à mener l'ensemble des démarches nécessaires, ainsi qu'à signer tous les documents afférents sans nouvelle délibération :

1. Remplacement suite à un départ en retraite (Adjoint technique)

- **Motif** : Départ en retraite de l'agent au **1er février 2027**.
- **Poste concerné** : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (missions polyvalentes : assistant scolaire, bibliothèque, garderie, école et restaurant scolaire).
- **Modalité** : Consultation préalable de la Commission du personnel avant de procéder au recrutement.

2. Nouveau recrutement aux Services techniques (Fin de contrat)

- **Motif** : Fin de contrat de l'agent au **30 septembre 2026** (non-reconduction souhaitée par l'agent).
- **Poste concerné** : Agent aux services techniques (poste vacant).
- **Modalité** : Lancement d'un nouveau recrutement, soit par voie d'intérim, soit par contrat à durée déterminée (CDD).



TRADITIONNEL TEMPS PARTAGÉ À ANDEL



Du nouveau pour l'après-midi des aînés !

Vous souhaitez partager un moment convivial, briser la routine et faire de nouvelles rencontres ? La mairie vous donne rendez-vous chaque premier lundi du mois, de 14h à 17h, pour un après-midi placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Ce moment chaleureux est désormais animé par deux nouvelles référentes prêtes à vous accueillir à bras ouverts : **Francine Victor** et **Maryse LE NORMAND**. Au programme : jeux de société, activités créatives, rires et échanges autour d'un bon thé ou café.

Que vous soyez un habitué ou que vous n'osiez pas encore franchir la porte, Francine et Maryse vous attendent nombreux pour partager ce moment de détente au sein de la mairie. Rejoignez-nous !

TEMPS FORT FAMILIAL

Un moment de partage réussi pour l'édition 2026 !



Le dimanche 28 juin à 11h, l'équipe municipale a eu le plaisir de convier les Andeloises et Andelois à l'occasion de notre traditionnel "**Temps Fort Familial**". L'événement s'est déroulé en salle Méridel située derrière la mairie en prévision des vagues de chaleur.

Une grande famille intergénérationnelle

Ce rendez-vous a célébré le retour des beaux jours autour d'un apéritif convivial et de petits-fours savoureux, achetés directement auprès des commerces andelois.

Dans son discours, Madame le maire a rappelé l'esprit de ce rassemblement : « Si nous avons voulu ce "temps fort familial", c'est parce que la famille dépasse largement le cadre de nos maisons. Il y a la famille que la vie nous donne, et il y a celle que l'on se construit au quotidien. »

À Andel, cette solidarité de proximité prend tout son sens au fil des rencontres : sur les bancs de l'école, au détour d'un chemin communal, ou au sein de la vie associative. Une belle illustration de cet esprit de communauté que résume si bien la citation de la sociologue Simone de Beauvoir, mise à l'honneur ce jour-là : « *C'est dans la connaissance authentique de l'autre que se fonde l'amitié la plus pure.* » Les tables et mange-debout dressés pour l'occasion ont ainsi offert autant de portes ouvertes vers de nouvelles amitiés et de belles familles de cœur.

Zoom sur le tissu associatif andelois

Ce temps fort a également offert une belle visibilité à nos associations. Plusieurs d'entre elles ont répondu à l'appel et ont profité de cette vitrine pour présenter leurs activités et aller à la rencontre des habitants sur leurs stands dédiés.

Étaient ainsi représentés :

- **Le Club de la Joie de Vivre**
- **Andel Vélo Sport**
- **Le Comité des Fêtes**
- **La Clé des Champs (théâtre)**
- **AEYMT (Tai Chi)**
- **Andel'ir**
- **La Société de Chasse**
- **Familles Rurales**

Le mot de la fin : Les élus tiennent à remercier chaleureusement tous les Andelois présents ainsi que les associations qui, par leur investissement, ont fait de ce moment une véritable réussite collective.

À l'année prochaine !
Les élus

BIBLIOTHÈQUE LIR'ANDEL

Racontines du 30 mai 2026

Belle troisième édition des racontines à l'ombre de la bibliothèque pour les grands et dans l'espace convivial gentiment mis à disposition du bar "Le Rade'Ô" pour les plus petits.

Comme lors des précédentes éditions, c'est un bel événement que tous apprécient, adultes comme enfants, bénévoles comme parents.



Si les histoires contées, les contines agrémentées par des instruments, la découverte du kimishibaï vous enchantent ou vous intriguent pour vos petits loulous, rendez-vous le 19 décembre 2026 à la salle du conseil de la mairie et à la salle Méridel pour le prochain événement sur le thème de l'hiver et de Noël.

Bonne rentrée à tous et un grand merci aux bénévoles.

CLASSE 6

Vous êtes né(e)s une année terminant en 6 ?



Dès à présent réservez la date du **samedi 5 décembre** en soirée, salle du Vieux Moulin.

Vous êtes invité(e)s avec vos conjoints et enfants à l'apéritif offert par la Mairie et pour ceux qui le souhaitent, suivi d'un repas avec participation. Les formalités d'inscription seront transmises dans le prochain bulletin.

Prochaine réunion de préparation le **lundi 12 octobre à 20h30**, salle Méridel.

ÉCHOS DE VOS ASSOCIATIONS...

10 Run & bike

octobre Andel

Course en relais 5 tours

course à pied 1,3 km

VTT 2,5 km

puces pour chrono

Duo . Duo mixte . Solo

Entrée gratuite. Buvette sur place

Départ 14h30 salle du Vieux Moulin 22400 Andel

Organisation : Andel Vélo Sport

andelvesport22@gmail.com

E. Leclerc
LAMBALLE

PSA

LA FORME

Maria Jeanne

cil²²

Chambre de Commerce et d'Industrie

MISTER

Fabrice Gesbert

Plomberie
chauffage
sanitaire

Ex-Lim

randstad

inodia

ALEXANDRE

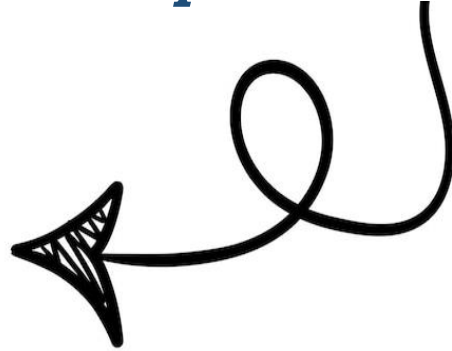
Andel
Vélo Sport

Martial Hervé 06 84 80 00 28

Jérôme Geffrelot 06 87 76 56 85

R'NET - Réseau des Clubs de Triathlon

***Envie de relever le défi ?
C'est par ici avec Andel Vélo Sport !***



ÉCOLE DE LA MONTAGNE DORÉE

SPORTS SANS ARMES MARTIAUX

YANGJIA MICHUAN TAIJIQUAN

Enseigné par Anne Dourday - Du Yü

SAISON 2026-2027

NOUVEAU

Gym. Gong

Taiji Quan

Applications Techniques

Éventail

Épée

Longue Perche

Jeux d'armes

Tuishou

Neigong

TARIFS

Adhésion 2026-2027 / 12€
Cotisation Annuelle / 1 cours hebdomadaire 180€

LIEUX

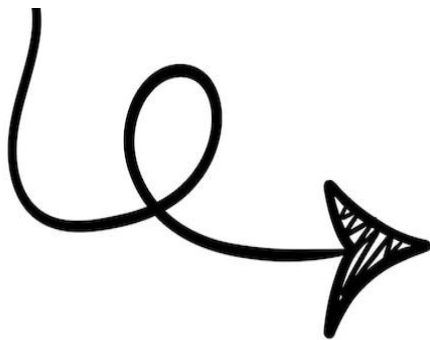
Andel / Lundi & Jeudi
Erquy / Mardi & Mercredi
Ploëuc L'Hermitage / Jeudi

CONTACT

<https://montagnedoree.fr>
aeymtaijiquan@gmail.com
06 50 28 25 05

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant pour garantir votre place

***Et pour une activité à l'année :
L'Ecole de la Montagne Dorée : AEYMT***



ANDEL'IR



Crédits : Pierre Trevidy

Les 8 et 9 mai derniers, Andel accueillait plus de 6300 festivaliers dans sa jungle et a confirmé son empreinte culturelle.

Le festival Andel'ir plonge ses festivaliers dans la jungle pour une 18^e édition réussie

Le festival Andel'ir a frappé fort cette année en transformant le terrain de la richardais en une véritable jungle éphémère. Décor végétal foisonnant et scénographie immersive : le thème choisi pour cette 18^e édition a séduit un public toujours plus nombreux, avec **6 300 festivaliers** au rendez-vous. Merci à tous nos bénévoles, sponsors, prestataires et festivaliers pour cette fabuleuse édition. Sans oublier nos partenaires publics qui nous accompagnent pour la réalisation de cet événement.

Une progression nette depuis 2024

Cette fréquentation confirme la dynamique retrouvée par l'événement. Par rapport à l'édition 2024, qui avait rassemblé 4 300 festivaliers, la hausse est significative : près de 2 000 visiteurs supplémentaires ont foulé cette année le site d'Andel'ir, preuve que l'univers immersif proposé par l'association a trouvé son public.

Ce résultat reste néanmoins en retrait par rapport au record de fréquentation de 2025, année où le festival avait accueilli 6 800

festivaliers. Une légère baisse que nous souhaitons relativiser, y voyant une stabilisation à un niveau élevé plutôt qu'un signe d'essoufflement, dans un contexte où de nombreux festivals peinent à maintenir leur audience.

Un événement iconique, mais un déficit bien réel

Si le pari artistique et scénographique semble réussi, les comptes de cette édition racontent une autre histoire : un déficit de 76 000 € vient assombrir le bilan. Un résultat qui invite à repenser certains équilibres budgétaires pour les prochaines éditions, sans pour autant remettre en cause l'identité forte que le festival Andel'ir a su se construire.

Rendez-vous les 28 et 29 mai 2027 pour une nouvelle aventure

Malgré ce contexte financier tendu, l'Association Andel'IR vous confirme la tenue de la **19^{ème} édition**, les **28 et 29 mai 2027**. De quoi laisser le temps aux Andelois d'imaginer quel nouvel univers viendra succéder à la jungle, et à l'organisation de trouver les clés d'un modèle économique plus serein pour pérenniser l'événement.

Alerte sécheresse : agissons pour préserver l'eau

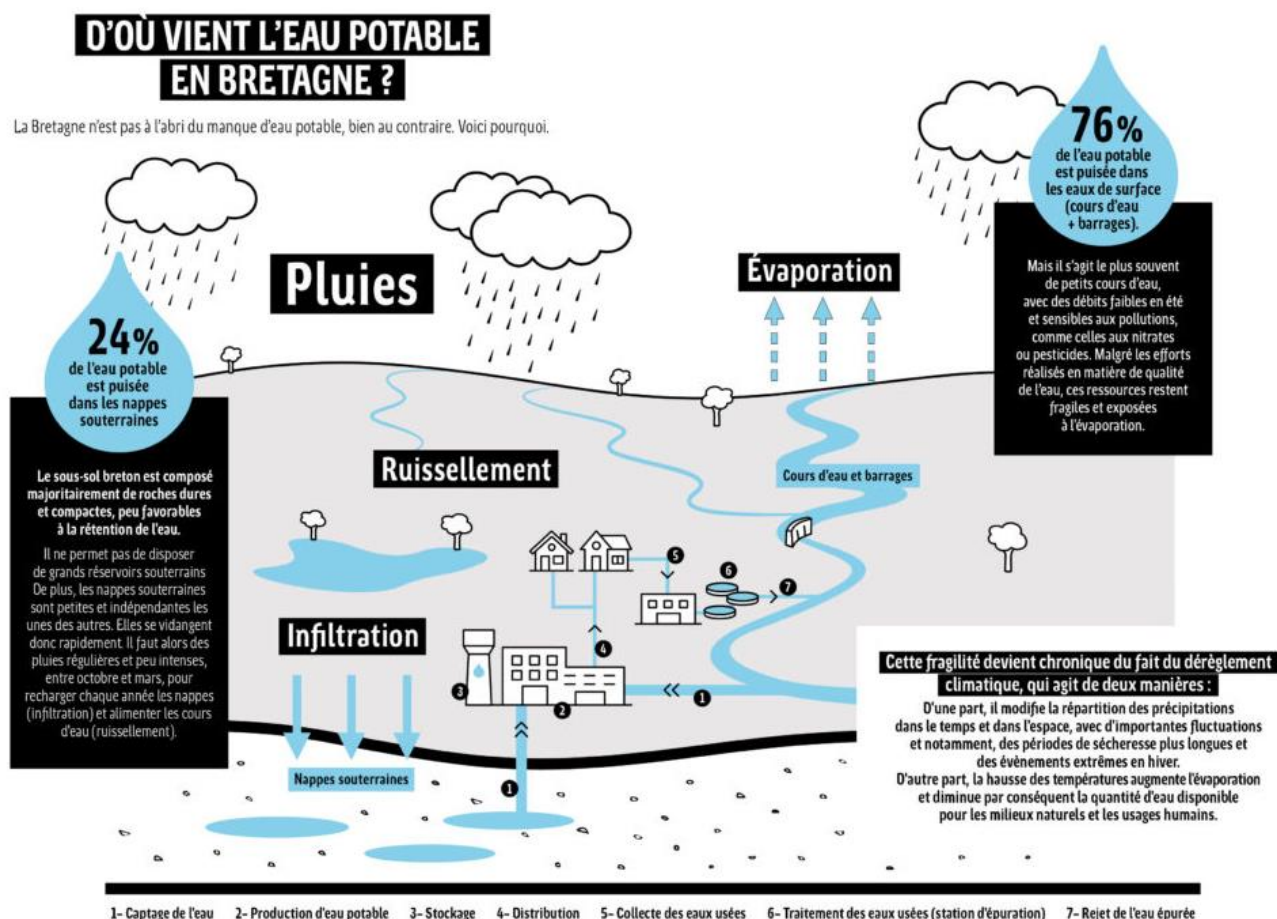
Pourquoi il n'y a plus d'eau en Bretagne ?

Le saviez-vous ?

76% de l'eau en Bretagne vient des eaux de « surface ». C'est-à-dire l'eau que l'on trouve dans les barrages ou encore les rivières. Lorsqu'il fait chaud, ou que le vent est sec, un phénomène se crée : l'évapotranspiration. L'eau s'évapore, les cours d'eau s'assèchent, la production d'eau potable est donc plus difficile alors que la demande augmente avec la chaleur : hydratation, douche, piscine, arrosage, abreuvement des animaux, activités touristiques etc.

Comprendre le cycle de l'eau en Bretagne

La région Bretagne propose une infographie et des contenus afin de mieux comprendre le cycle de l'eau en Bretagne et les particularités de l'hydrographie régionale.



Comment faire pour économiser de l'eau ?

En faisant de petits gestes et en changeant nos habitudes, il est possible d'économiser beaucoup. Pour cela, des écoresponsables simples peuvent être réalisés :

- Couper l'eau quand on se savonne = économiser 60 litres
- Réparer un robinet qui goutte = 100 litres/jour sauvés
- Ne faire tourner le lave-vaisselle que plein = 10 litres économisés par cycle
- Fermer le robinet en se brossant les dents = 25 litres préservés
- Tirer une chasse d'eau en moins = 6 litres d'économisés

- Reporter le lavage de sa terrasse = 150 litres préservés...

COLLECTE DES DÉCHETS

Le calendrier pour la collecte des déchets n'étant plus distribué, vous le retrouverez tous les trimestres dans votre magazine communal ou sur le site de <https://www.lamballe-terre-mer.bzh>

Octobre		Novembre		Décembre	
1 J	●	1 D		1 M	
2 V		2 L		2 M	49
3 S		3 M		3 J	●
4 D		4 M	45	4 V	
5 L		5 J	●	5 S	
6 M		6 V		6 D	
7 M	41	7 S		7 L	
8 J	●	8 D		8 M	
9 V		9 L		9 M	50
10 S		10 M		10 J	●
11 D		11 M	46	11 V	
12 L		12 J	●	12 S	
13 M		13 V		13 D	
14 M	42	14 S		14 L	
15 J	●	15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M	51
17 S		17 M		17 J	●
18 D		18 M	47	18 V	
19 L		19 J	●	19 S	
20 M		20 V		20 D	
21 M	43	21 S		21 L	
22 J	●	22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M	52
24 S		24 M		24 J	●
25 D		25 M	48	25 V	
26 L		26 J	●	26 S	
27 M		27 V		27 D	
28 M	44	28 S		28 L	
29 J	●	29 D		29 M	
30 V		30 L		30 M	53
31 S				31 J	●

 Collecte sélective

 Collecte des ordures ménagères

 Report de collecte

La collecte s'effectue de 5h à 20h. Merci de bien vouloir sortir votre bac la veille au soir et rentrer votre bac après la collecte. Attention à bien tenir compte du calendrier de collecte pour les jours fériés.

LA BOUSSOLE : Centre Social Intercommunal



Le 27 octobre à 10h : Maison des Associations, Sévignac / 06.12.53.58.99



Le 7 novembre à 14 (dès 12 ans), à 16h (dès 6ans) et 20h30 restitution (bonus) : Complexe sportif de la Chapalle, Erquy / 06.20.86.00.74



Le 16 décembre à 18h : Fangom Taverne, 101 le Bas Lesteneuf, Plénée-Jugon (adulte) / 06.12.53.58.99



Le 20 octobre à 14h : Halle des Sports du Liffre, Lamballe-Armor (dès 7ans) / 06.20.86.00.74



Le 4 novembre à 14h : Musée Mathurin Méheut, Lamballe-Armor (dès 7ans) / 06.20.86.00.74



Le 10 décembre à 18h : La Boutique Atelier, 15 rue Neuve, Moncontour / 06.12.53.58.99

C.E.P : Conseil en évolution professionnelle

Envie d'évoluer professionnellement ? Découvrez "Mon CEP", un service public gratuit pour vous accompagner.

Vous êtes salarié du secteur privé ou travailleur indépendant ?

Vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel, vous souhaitez changer de métier, évoluer en interne, monter en compétences ou créer votre entreprise ?



MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

**UN PROJET,
UNE QUESTION SUR
VOTRE TRAVAIL ?**

Un conseiller Mon CEP
vous accompagne
gratuitement !

0800 940 033 Service & appel
gratuits



avenir-actifs.org/bretagne

Le **Conseil en évolution professionnelle (Mon CEP)** est un service public conçu pour vous aider à y voir plus clair. Entièrement **gratuit**, confidentiel et personnalisé, il vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller expert pour :

- Faire le point sur votre situation et vos envies.
- Mieux dialoguer avec votre employeur.
- Identifier les formations adaptées.
- Préparer une reconversion ou une transition professionnelle.
- Valoriser vos compétences ou préparer une création d'activité.

Avec 42 agences réparties sur toute la Bretagne, vous bénéficiez d'un accompagnement humain et concret. Les rendez-vous peuvent se dérouler en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.

Le saviez-vous ? 94 % des usagers se déclarent satisfaits de cet accompagnement qui sécurise leur parcours de vie.

Zéro démarche administrative, 100 % d'écoute L'accès au service est simple et rapide.

Pour donner un nouvel élan à votre carrière, prenez rendez-vous directement :

* **Sur Internet** : <https://bretagne.avenir-actifs.org>

* **Par téléphone** : 0800 940 033 (Appel gratuit)

Dimanches 18 avril et 2 mai 2027

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles auront lieu le **dimanche 18 avril 2027 (1^{er} tour)** et **dimanche 2 mai 2027 (2^{ème} tour)**.

Le Président des citoyens français est élu pour une durée de 5 ans.

Qui peut voter aux élections?

- Etre majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour;
- Etre de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Les inscriptions pour les élections présidentielles sont possibles jusqu'au 12 mars 2027.

Les personnes devenant majeures sont en principe inscrites d'office sur les listes électorales, sous réserve d'avoir accompli les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. En l'absence d'inscription d'office ou en cas de déménagement après le recensement, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de votre mairie.

Les personnes majeures, celles venant d'acquérir la nationalité française ou recouvrant leur droit de vote, peuvent s'inscrire l'année des élections.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou en ligne.

RAPPEL : Pour venir voter, merci de vous munir de votre carte d'électeur ainsi que votre carte d'identité les 18 avril et 2 mai 2027.

Site pour vérifier où nous sommes inscrits :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Evènements à venir

Samedi 10 octobre

Run & Bike

Organisation : ANDEL VELO SPORT

Dimanche 15 novembre

Bourse aux jouets – Salle Vieux Moulin

Organisation : AVANT-GARDE

Samedi 5 décembre

Classe 6 – Salle Vieux Moulin

Samedi 19 décembre 2026

Journée Noël Ensemble

Jeudi 31 décembre

Réveillon

Organisation : Comité des Fêtes

Murmures

du

Gouessant

CIVISME ET PROPRETÉ : LE GESTE QUI COMPTE



MERCI ! - Collectivité d'Andel

Directeur publication : Rosalie LE BOËDEC ; **Comité rédaction :** Emmanuelle LE LOSTEC, Ingrid BOTREL, Annie RAULT, Loïc GAUVRY, Pierrick GOUAULT, Anaïs BRUNEL **Rapporteur des séances municipales :** Christine LEMAITRE GOMET

Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Janvier 2027